

Réf: Dossier N° 033571

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « OLAGMA »

Siège social Abidjan, Plateau, PLATEAU,

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/02/2021 , et enregistrés au CEPICI le 25/08/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « OLAGMA »

Objet : ACHAT-VENTE-EXPLOITATION ET IMPORTATION DE L'OR BRUTE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social : Abidjan, Plateau, PLATEAU,

Dirigeant(s) : Mme KONATE ALIMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-03640 du 02/09/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°23904/GTCA/RC/2021 du 02/09/2021

